

ANNEXE II : CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A PROJET MEDICO-SOCIAL

Création ou extension de 8 places d'Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) dans le Pas de Calais dont 4 places dans l'Audomarois et 4 places dans le Montreuillois

grille de cotation des projets

critères		coefficient de pondération	cotation
Capacité à faire du promoteur	expérience de prise en charge ou actions au bénéfice de personnes atteintes de maladies chroniques et/ou en situation de fragilité psychologique et sociale	6	/4
	expérience dans la gestion d'un établissement médico social	4	/4
	faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre	3	/4
Qualité du projet	composition de l'équipe pluridisciplinaire	6	/4
	adéquation du projet aux besoins des personnes prises en charge	8	/4
	mode d'organisation et de fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire	6	/4
	localisation prévisionnelle du local ACT et des logements, conditions d'installation et d'accessibilité	4	/4
	modalités de recueil et de traitement des données d'activité	3	/4
	formation et soutien aux personnels	4	/4
Partenariat et ouverture	coordination, coopération et partenariats : modalités opérationnelles des partenariats / capacité à travailler en réseau avec les structures sanitaires, sociales et médico-sociales, en amont, en aval et au cours de la prise en charge, autres partenariats	8	/4
	degré de formalisation des différents partenariats	4	/4
Cohérence financière du projet	cohérence du budget prévisionnel - fonctionnement et investissement- / respect du coût à la place	4	/4
Garantie des droits des usagers	modalités de mise en place des outils de la loi n°2002-2	4	/4
	prévention et traitement de la maltraitance / promotion de la bientraitance	4	/4
	modalités de pilotage de la démarche d'évaluation	2	/4
TOTAL			280